

L'INFO CRA

Avril 2025

Commission Régionale d'Arbitrage Aide aux clubs et arbitres

La Commission Régionale d'Arbitrage (ou CRA) reçoit délégation de la CCA (Commission Centrale d'Arbitrage) pour diriger, dans sa ligue, son équipe régionale d'arbitres, dans le respect des règles applicables, des directives techniques de la CCA et des principes déontologiques liés à la fonction d'arbitres (*contrôler la qualité de l'arbitrage des compétitions qui sont de son ressort, tenir à jour la liste des arbitres qualifiés, mettre en place les actions nécessaires au recyclage permanent des arbitres en activité et à la formation des nouveaux*)

La ligue Nouvelle Aquitaine est grande et a été organisée en 2 CTA (Commission Territoriale d'Arbitrage) sous la responsabilité de la CRA pour l'aider dans la gestion des arbitres

Organigramme CRA cra@ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr

Présidente : Hélène LA SALMONIE - YC Ispe-Biscarrosse

Membres CRA : Sylviane ANNONIER - La Rochelle Nautique Responsable

Nicole BITARD - ASPTT La Rochelle

Régis DUPERRIER - CN Vassivière

Michel GIRARD PECARRERE - La Rochelle Nautique

Marc MANTOVANI - CV Cazaux Lac

Isabelle MILLAS - CN Taussat Cassy

Aline WILLIOT - PEC Voile Poitiers

CTA Nord : Sylviane ANNONIER ctanord@nordnet.fr

CTA Sud : Hélène La SALMONIE LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com

Inscriptions Régates

A + d'un mois : par le club sur le site FFVoile

A – d'un mois : remplir la fiche hors délai : <https://ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr/organisation-de-regates/>
et l'envoyer au responsable calendrier
landry.georges@orange.fr

Les Avis de Course

Ils sont de la responsabilité de l'AO (Autorité Organisatrice) et doivent être faits en respectant les AC types édités par la CCA :

<https://arbitrage.ffvoile.fr/clubs/documents-et-outils-a-lusage-des-organisateurs/>

Inscriptions - Avis et Validations Arbitres

Les épreuves inscrites au calendrier FFVoile doivent être dirigées par des arbitres nommés par la CRA (grade 5 A, B, C) ou la CCA (grade 4, 3 ...). <https://arbitrage.ffvoile.fr/clubs/designations-et-souhaits-arbitrage-club/>

Site FFVoile : « arbitrer » puis « accès désignations arbitres ou clubs »

Pour les clubs : avec leur identifiant club et mot de passe

Pour les arbitres : avec leur identifiant personnel et mot de passe

La CRA nommera les arbitres quand les 2 avis (club et arbitre) seront indiqués « favorable ».

Voir page suivante, les niveaux d'arbitres requis en fonction des grades de régates

Les niveaux d'arbitres inscrits dans ce tableau sont les niveaux minimums requis.

Grades	Juge	Comité de course	Comité technique	Chef Umpire	Umpire	Juge expression
5C-5B-5A avec RIR(*)	Voir mode d'emploi des RIR (*)					
5C	En cas de litige non résolu à l'amiable entre les parties, réclamation adressée à un juge régional référent ou à la CRA	Arbitre de club ou Comité régional stagiaire avec dérogation CRA				Juge régional ou avec dérogation CRA stagiaires + 3 personnes licenciées (stagiaires, ...)
5B	Ou avec dérogation CRA régional stagiaire	Régional ou avec dérogation CRA Arbitre de club ou stagiaire		régional	Par match /flotte : 1 régional ou avec dérogation CRA un régional stagiaire	Juge régional ou avec dérogation CRA stagiaires + 3 personnes licenciées (Stagiaires, ...)
5A	1 régional + 2 membres licenciés ou avec dérogation CRA stagiaire	Régional ou avec dérogation CRA, 1 stagiaire	Comité technique ou une personne dans le respect de la RCV92.1	régional	1 régional ou avec dérogation CRA un régional stagiaire + 1 personne	Juge régional ou avec dérogation CRA stagiaires + 3 personnes licenciées (stagiaires ...)
4	1 national, + 2 juges ou avec dérogation de la CCA 2 stagiaires ou 2 membres licenciés	1 national ou avec dérogation CCA 1 régional ou 1 stagiaire national	Président du comité technique ou une personne dans le respect de la RCV92.1	national ou avec dérogation CCA national stagiaire	Par match / flotte : 1 national ou avec dérogation CCA régional ou régional stagiaire ou 1 personne	1 chef juge : juge national + 2 régionaux ou avec dérogation CCA Juge régional ou stagiaire

Les Résultats des épreuves

Ces résultats sont de la **responsabilité du Président du Comité de Course** (RCV 90.3) qui doit s'assurer que les résultats qu'il a contrôlés remontent correctement à la FFVoile le plus rapidement possible après la régate.

Sélectives au Chpt Ligue et France : avec le logiciel FREG

Autres régates : au choix FREG ou SCORE (pour s'entraîner)

Toutes les épreuves inscrites au calendrier FFVoile doivent avoir un résultat envoyé !

Si le club annule l'épreuve, il doit le faire aussi sur le site FFVoile.

Si une épreuve est invalidée sur toutes celles prévues au calendrier, le club doit aussi le signaler sur le site FFVoile.

-  indique qu'il y a des résultats
-  indique qu'il y a une ou plusieurs épreuves inval
-  indique qu'il y a une ou plusieurs épreuves annu

Site FFV : sans être connecté en tant que licencié :

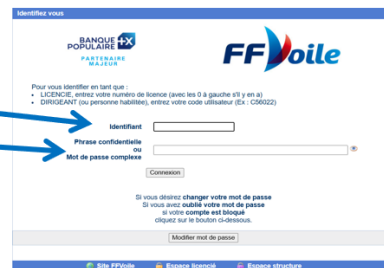
Aller dans **Menu** et CLIC sur « **Arbitrer** »



Puis CLIC sur « **Accès désignations arbitre ou club** »



Vous avez besoin de
votre numéro de licence
+ mot de passe



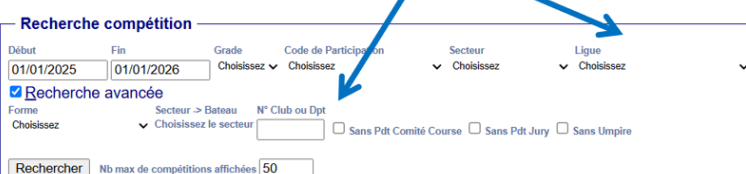
Votre menu arbitre :

Clic sur « **Gestion de vos souhaits** »

- ☒ Vous avez accepté et signé l'engagement au respect du code de l'arbitre le 02/08/2022.
- ☒ Vous avez accepté et signé l'engagement au respect de la charte des médias sociaux le 04/05/2023.
- [Gestion de vos souhaits](#) : saisie, validation, modification
- [Consultation et mise à jour de vos coordonnées postales et électroniques](#)
- [Calendrier d'arbitrage à venir](#)
- [Historique de vos désignations](#)

Puis « **Ajouter une compétition à mes souhaits** »

Possible de chercher par ligue, puis club....



NE PAS OUBLIER DE VALIDER

Le Certificat médical

Pour les personnes majeures :

La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile n'est pas subordonnée à la présentation d'un **certificat médical** pour les épreuves de grade 5A, 5B et 5C.

Mais obligatoire pour les épreuves de grade W, 1, 2, 3 et 4.

Pour les personnes mineures :

Renseigner un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Tous les renseignements du certificat médical sur le site FFVoile :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/médical/FAQ_Certificat.asp

Et page 15 du « Règlement Technique des Pratiques Sportives et Compétitives » :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/reglement/textes_federaux.asp